

CAHIER DES CHARGES

**Marché à Procédure Adaptée :
« Séminaire interne ANFA »**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :

Lundi 21 février à 10h00

Préambule

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est mandatée par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile.

A ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- Anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche),
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de branche,
- Propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle et intervient dans le cadre d'une mission d'appui et de conseil de la branche,
- Propose et élabore des certifications avec la Commission Paritaire Nationale,
- Participe aux Commissions professionnelles consultatives des Ministères,
- Assure le contrôle, l'organisation et le suivi des jurys de certification,
- Participe à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Procède à l'inscription des certifications et titres de la branche au RNCP et en assure le suivi après de la Commission Paritaire Nationale,
- Assure la promotion des métiers,
- Développe l'apprentissage, notamment via le réseau des CFA Pilotes et Associés, assure un lien avec les établissements scolaires, ceux relevant de l'enseignement supérieur et de manière générale, avec les organismes de formation intervenant sur le champ de la branche,
- Gère, suit et développe les outils de promotion des emplois.

Association loi 1901, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale, au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.

L'ANFA fête ses 70 ans en 2022. A cette occasion, est organisé un séminaire, destiné exclusivement aux collaborateurs de ses équipes, les lundi 27 et mardi 28 juin 2022.

Objet du marché

Le présent cahier des charges a pour objet la prise en charge de l'hébergement et de la restauration du séminaire pour 80 personnes du lundi 27 au mardi 28 juin 2022 (incluant 1 nuitée).

Caractérisation du lieu

Le lieu recherché est de type « domaine/château » et devra offrir des espaces extérieurs (parc, jardins, etc.). Les sites proposant des activités indoor et outdoor (baby-foot ; piscine extérieure ; spa, etc.) seront privilégiés.

Implantation géographique

Le lieu devra se situer dans un périmètre de 1 heure en transport par la route du siège de l'ANFA (43bis route de Vaugirard, 92100 Meudon).

Déroulement du séminaire

Le déroulement prévisionnel du séminaire est le suivant :

Lundi 27/06/2022

- Matin : transports des collaborateurs avec arrivée en fin de matinée sur le lieu
- 12h-14h : buffet déjeunatoire
- 14h – 16h30 : séquence de travail en plénière et en sous-groupes
- 16h30-17h : pause
- 17h00-18h30 : séquence en plénière
- 19h30 : apéritif / Dîner / Soirée dansante

Mardi 28/06/2022

- 7h30 – 09h : petit déjeuner
- 09h – 9h45 : séquence en plénière
- 10h – 13h : animation collective sur site
- 13h-14h30 : déjeuner (assis) OU pique-nique champêtre (idéalement avec barbecue)
- A partir de 15h : départ des collaborateurs

Caractérisation des espaces

- L'hébergement et la restauration doivent se faire sur un seul et même site (pas de transports à prévoir pour se rendre d'un espace à l'autre).

- Le site doit proposer une diversité d'espaces et de salles : une salle pour la plénière permettant d'accueillir 80 personnes (équipée d'un système de vidéo-projection et d'un système son) ; des salles permettant des sous-groupes de 10 à 20 personnes ; un espace restauration ; un espace pour la soirée dansante.

- Le site doit bénéficier d'espaces extérieurs (terrasses, jardin ou parc) offrant la possibilité, si le temps le permet, de l'organisation en extérieur de l'apéritif le lundi 27 en soirée et d'une animation collective en extérieur le mardi 28 matin.

Caractérisation de la restauration

La restauration devra impérativement être faite maison. L'attendu pour le dîner du soir est un dîner de fête, avec a minima : entrée / plat / fromage / gâteau d'anniversaire – le dîner sera précédé d'un apéritif.

Devront être prévus des encas pour l'après-midi du lundi 27 et la matinée du mardi 28, ainsi qu'un accès à des softs, du thé et du café.

Conditions financières

Le budget du présent marché est de 54 500 € HT.

Durée du marché

La durée du marché correspond à la durée de réalisation de la prestation, soit du 27 au 28 juin 2022.

Critères de sélection

Les propositions évaluées seront classées au regard des critères de sélection suivants sur un total de 100 points :

1. L'expérience et les références sur ce type de prestations (20 points)
2. La qualité de l'implantation géographique et de l'offre en termes d'espaces d'hébergement, de restauration et de salles de réunion (25 points)
3. La qualité de l'offre de restauration (menus et standing) (25 points)
4. Le prix (30 points)

Protection des Données Personnelles

L'acheteur et le candidat, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon, le 4 février 2022

La Déléguée Générale de l'ANFA


Dominique FAIVRE-PIERRET

ANFA

43 bis, Route de Vaugirard
92190 MEUDON
Tél. 01 41 14 16 18
N° SIRET : 784 671 497 00385
www.anfa-auto.fr